



Association Nationale des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques
<https://www.amopa21.fr>

Section de la Côte-d'Or

AMOPA

N° ISSN : 2117 - 8690

Directrice de publication :
 Michèle DUJANY,
 Présidente de l'AMOPA nationale

Rédacteur en chef :
 Daniel DEMONFAUCON,
 Président de l'AMOPA 21

Bulletin de
 Liaison 2025



" Escalier secret, rue des Forges, DIJON " (2025) - Monique Thomas.

L'AMOPA de la Côte-d'Or

Président d'honneur

David MULLER : Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Côte-d'Or - IA-DASEN

Présidents honoraires

Jacques CASEAU : Proviseur honoraire (2000 - 2006)
 Jean-Claude LEGRAS : Inspecteur d'académie honoraire (2006 - 2014)
 Bernard DECARIS : Professeur des universités honoraire (2014 - 2022)

Le comité consultatif :

Bureau

Président : Daniel DEMONFAUCON - Inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional honoraire
Vice-présidente : Mireille MANIÈRE - Attachée principale d'administration de l'État honoraire
Secrétaire : Monique DROMARD - Attachée principale d'administration de l'État honoraire
Secrétaire-adjoint : Norbert LATRUFFE - Professeur des universités émérite
Trésorière : Joëlle BOILEAU - Attachée d'administration scolaire et universitaire honoraire
Trésorier-adjoint : Bernard GAUDILLIERE - Conseiller d'administration scolaire et universitaire honoraire

les membres du comité consultatif de l'AMOPA 21 :



Photo décembre 2024

Debout, de gauche à droite :

Cendrine GARDEN, Michelle GILLE, Éveline DELOINCE, Josiane SAULE, Thierry FOUYER, Robert MICHELIN, Annie FUSELIER, Dominique LANTERNIER, Monique THOMAS, Chantal PIOCHE, Francis POINSIGNON, Bruno MANZONI

Assis :

Norbert LATRUFFE, Monique DROMARD, Daniel DEMONFAUCON, Mireille MANIÈRE, Joëlle BOILEAU, Bernard GAUDILLIERE

Nous ont rejoints en 2024, bienvenue à :

Madame Martine BOUTHIAUX
Monsieur Philippe CAYOT
Monsieur Mustapha CHERKAOUI-MALKI
Monsieur Jean DAVID
Madame Pascale DUPIN
Madame Josette FAYET
Madame Catherine FOUYER
Monsieur Rémy GAUCHOT
Madame Chantal JEANNOT
Monsieur Abdelbasset LOUALI
Madame Marinette SITTERLIN

Des membres de notre section départementale nous ont quittés en 2024 :

Monsieur Claude CARLIER, décédé le 1^{er} avril 2024
Madame Monique RAVOUX, décédée le 25 décembre 2024

*A leurs familles et à leurs amis,
nous renouvelons nos condoléances
et les assurons de toute notre sympathie.*



Assemblée Générale du 19 mars 2025



► *Mot et rapport moral 2024 par le président Daniel DEMONFAUCON*

Conformément au règlement intérieur, ce mercredi 19 mars 2025, notre association de l'**AMOPA Côte-d'Or** a tenu, comme à l'accoutumée, son assemblée générale en son établissement partenaire, le lycée Le Castel de Dijon, section hôtellerie.

Cette assemblée s'est déroulée en présence appréciée de Monsieur Denis LAMBERT, vice-président national représentant la présidente nationale de l'association des membres de l'Ordre des palmes académiques, Michèle DUJANY.

Après l'accueil très chaleureux du proviseur du lycée, Monsieur Xavier FERRAND, que nous remercions, nous nous félicitons de la venue de notre président d'honneur Monsieur David MULLER, directeur académique des services de l'Éducation nationale de Côte-d'Or qui coopère activement à la préparation et la mise en œuvre de nos concours.

Nous soulignons l'honneur que nous ont fait les différents présidents d'associations présents ou représentés à savoir le général (2s) Olivier ERSCHENS, président de la section de Côte-d'Or de la SMLH, le docteur Martine CHAUNEY-BOUILLOT, présidente de la section de la Côte-d'Or de l'ANMONM et Patrick NIVOIS, président de la CDMJSEA.

Se sont excusés car retenus par différentes obligations, Monsieur le préfet et Monsieur le secrétaire général de la préfecture. N'ont pu être des nôtres et excusés, Madame Mathilde GOLLETY, rectrice de l'Académie de Dijon,

Monsieur Vincent THOMAS, président de l'université Bourgogne Europe et Madame Caroline VAYROU, secrétaire générale de l'académie de Dijon. Ces derniers nous invitent régulièrement pour la remise des décorations et diplômes de l'Ordre des palmes académiques.

Monsieur François SAUVADET, ancien ministre, président du conseil départemental s'est également excusé. Grâce à lui, nous disposons chaque année de la salle des séances du conseil départemental pour la remise des prix des concours « **Plaisir d'écrire** », « **Arts et maths** » et « **Les mathématiques au quotidien** ». Les présidents des autres sections des départements de Bourgogne Franche-Comté ont fait part de leurs difficultés à être présents cette année.

L'assemblée a dénombré 62 présents et 39 procurations soit 44,7% des adhérents. Notre section comptait **226 membres** à jour de leur cotisation au 31 décembre 2024 soit un de moins qu'au 1^{er} janvier 2024. Parmi eux, 21 membres de 90 ans et plus. En novembre 2024, nous avons rendu visite à Monsieur Jean MORIZOT pour célébrer son centenaire. Il nous a fait l'honneur d'un long entretien.

Comme nous pouvons le constater, le nombre de présents témoigne de l'intérêt porté à nos activités et au développement de notre association afin que chacun d'entre nous trouve une attractivité à l'une ou l'autre de nos propositions. Cette présence ainsi que ces adhésions témoignent aussi de l'attachement à l'honneur de pouvoir arborer les insignes des Palmes académiques.

« Servir et partager », telle est la devise qui nous anime.

Les buts assignés à notre section de Côte-d'Or visent particulièrement les points suivants :

- **faire apprendre** en donnant du sens aux enseignements : agir motivé plus que contraint, donner du plaisir d'écrire, de dire, de créer ;
- **coopérer** avec les acteurs du système éducatif et les autres associations ;
- **faire connaître** notre association et contribuer à son rayonnement, au crédit des Palmes académiques ;
- **organiser** des réunions et des manifestations culturelles, littéraires, artistiques ou scientifiques destinées à entretenir des relations amicales entre les adhérents ainsi qu'à resserrer leurs liens d'estime et de fraternité ;
- **défendre** et promouvoir la langue et la culture française en tout acte et tout lieu.

Pour ce faire nous agissons selon deux axes qui structurent le rapport d'activité :

- **les actions développées en faveur de la jeunesse** dont les deux concours phares propres à notre section, « **Joutes oratoires** » pour les lycéens, piloté par Monsieur Dominique LANTERNIER et « **Orateurs en herbe** » pour les plus petits, régulé et organisé par Madame Mireille MANIERE en lien avec deux inspectrices de l'Éducation nationale, Mesdames Jocelyne MANZONI et Catherine PASCUAL ;

- **les actions d'intérêt général** visant le plaisir de rassembler les membres de notre section où nous trouvons sorties voyages et conférences. À titre d'exemple la conférence qui suit notre assemblée générale porte sur le climat dans les montagnes du Jura. Elle sera suivie du repas traditionnel préparé par les élèves de la section hôtellerie du lycée Le Castel.



Daniel DEMONFAUCON, président de l'AMOPA 21 remercie Xavier FERRAND, proviseur du lycée Le Castel.



*Le rapport moral
du président Daniel DEMONFAUCON.*

C'est ainsi qu'au-delà des relations avec l'université, le rectorat, la DSDEN 21, les écoles, les lycées et collèges, nous avons voulu établir des liens de coopération avec d'autres associations.

Notre bureau se réunit en complément des réunions du comité consultatif régulièrement tenues à raison de deux par trimestre et si possible chaque fois dans un collège ou lycée différent. Les dossiers, qui sollicitent le plus grand nombre d'acteurs, sont attribués de façon à ce que les tâches soient réparties pour une meilleure mise en œuvre.

Notre site est régulièrement et superbement mis à jour par notre webmestre Monsieur Bruno MANZONI. Il est l'outil de communication essentiel avec l'ensemble des adhérents et, pour compléter, nous produisons un « **Bulletin** » annuel qui rassemble nos actions et activités. Nous éditons aussi un « **Florilège** », recueil des textes, des dessins, des travaux mathématiques, suscités par les concours sous la houlette de Madame Chantal PIOCHE.

Ne voulant pas dévoiler le rapport d'activité, le bilan financier, respectueux de la décision de donner à chacun de nos membres du bureau et du comité le soin de rapporter nos travaux, nous laisserons à notre secrétaire, Madame Monique DROMARD, le soin de dresser le bilan des activités de 2024.

Puis nous laisserons à notre trésorière, Madame Joëlle BOILEAU, le soin d'exposer le bilan financier. Vous y trouverez force détails des finances de notre section que nos vérificateurs aux comptes ont analysés. ■

*Daniel DEMONFAUCON,
président de l'AMOPA 21*



*Le rapport d'activité de la secrétaire Monique DROMARD
De gauche à droite : Joëlle BOILEAU (trésorière),
Denis LAMBERT (vice-président national),
Daniel DEMONFAUCON (président de l'AMOPA 21),
Monique DROMARD (secrétaire).*



Une assemblée à l'écoute.

Rapport d'activité 2024 par la secrétaire Monique DROMARD

L'année 2024 a été riche en activités que ce soit en actions d'utilité publique (actions en faveur de la jeunesse) ou en actions d'intérêt général (actions de culture et de convivialité en direction des adhérents). Je vais en faire la synthèse avec l'aide précieuse de Monsieur Bruno MANZONI qui a accepté d'agrémenter mes propos de photos qu'il a prises et qui illustrent chacune des activités.

I - Les actions en faveur des jeunes

• Les concours

Nous avons deux rubriques pour les concours puisque les concours locaux créés et organisés par les membres de la section ont été reconduits, vu le succès qu'ils ont rencontré. Ils s'ajoutent donc aux concours nationaux.

1) Les concours nationaux et actions nationales.

a) Le concours « Plaisir d'écrire » qui contribue au rayonnement de la langue française :

Ce concours s'adresse aux élèves de l'école élémentaire dès le CM1, aux collégiens et lycéens ainsi qu'aux étudiants des classes préparatoires et des universités. 12 établissements de Côte-d'Or y ont participé ainsi que le lycée de Legnica en Pologne, donc 13 établissements au total. 37 prix ont été décernés et 10 copies ont été envoyées au jury national. La remise des prix qui s'est tenue le mercredi 12 juin dernier dans la salle des séances du Conseil départemental en présence des élèves, de leur famille et de leurs enseignants était présidée par Madame Viviane VUILLERMOT et Monsieur Alain LAMY, conseillers départementaux représentant le président Monsieur François SAUVADET.

Nous avons été très heureux en apprenant que Paris avait décerné le **1^{er} prix national** en expression écrite à la jeune Ikram RAJI-ALLAH, élève de 3^{ème} du collège Le Chapitre à Chenôve. Je vous invite à lire ou relire sur notre site le bel article rédigé par la présidente du jury départemental Madame Chantal PIOCHE sur la remise des prix aux lauréats nationaux. Madame PIOCHE a en effet accompagné la jeune élève et ses parents à Paris pour la cérémonie très solennelle qui se tenait à La Sorbonne.

b) Le concours « Arts et maths » :

Ce concours s'adresse aux élèves des classes maternelles, élémentaires et ULIS. Après étude de l'œuvre *Orphée* d'Auguste Herbin basée sur une organisation de formes

géométriques, les élèves de maternelle étaient invités à créer une production rappelant la technique de l'artiste ; les élèves des cycles élémentaires devaient quant à eux s'inspirer du tableau *Danseuse* du même artiste pour réaliser leur production.

5 écoles ont participé. 9 prix ont été décernés et 4 productions ont été transmises au jury national. La remise des prix s'est également tenue le mercredi 12 juin dernier au Conseil départemental.

c) Le concours « Imagin'action » :

Il s'agit d'un concours organisé en liaison avec l'AFDET (association française pour le développement de l'enseignement technique).

4 élèves de la section chaudronnerie du lycée Eugène Guillaume de Montbard ont eu le projet de créer une œuvre rendant hommage au naturaliste montbardois Buffon. Ainsi est né « **César, le singe de Buffon** », un magnifique chimpanzé en métal de taille réelle, (près d'un mètre de haut et pesant 80 kg).

Ces 4 élèves tous internes, passionnés par leur projet ont passé un nombre d'heures considérable sur cet ouvrage, des centaines d'heures disent-ils, et avouent avoir rencontré des périodes difficiles, de doute, mais n'avoir jamais lâché. Cette œuvre a été reconnue à sa juste valeur par le jury national qui leur a décerné un chèque de 400 €, et par la section **AMOPA 21** qui a adjoint un chèque de 150 €.

La maire de Montbard, Madame Laurence PORTE a très rapidement réalisé qu'un partenariat lycée - Musée - et ville de Montbard s'imposait. César trouverait sa place dans l'une des cours du musée. L'inauguration s'est ainsi tenue le 29 janvier dernier au musée en présence des élèves et de leurs professeurs, de Madame la maire, de Madame Laure CHOUZET, proviseure du lycée Eugène Guillaume et de Monsieur Daniel DEMONFAUCON, président de l'**AMOPA 21** accompagné d'une délégation de la section.

Cette belle cérémonie a été l'occasion pour notre président de remettre aux élèves le diplôme du prix « Imagin'action » 2024 décerné par l'**AMOPA** et l'AFDET ainsi que les 2 chèques récompensant cette œuvre magnifique et l'engagement de ces 4 élèves dans une entreprise complexe, longue et ambitieuse.

d) Les bourses nationales d'enseignement supérieur de soutien à un projet d'études :

Après étude des dossiers par un jury, l'**AMOPA** nationale attribue chaque année des aides financières à des étudiants d'enseignement supérieur afin de les aider à financer leurs stages d'études qui se déroulent le plus souvent à l'étranger. Notre section départementale verse parallèlement une aide complémentaire aux étudiants. Deux étudiants dijonnais ont déposé une demande. L'un des étudiants en master 2 recherche en biologie a obtenu une bourse nationale de 400 € auxquels notre section a ajouté 150 € pour un stage de 6 mois à l'INRAE près de Toulouse. Le second étudiant en master 2 nutrition santé qui devait suivre un stage de 6 mois au Québec a reçu une aide de 400 € de notre section, le national n'ayant pas retenu son dossier.

Une sympathique cérémonie de présentation de leurs recherches et de remise des bourses a été organisée le 20 septembre dernier à la faculté des sciences Gabriel devant une partie des membres du comité consultatif.

Les auditeurs ont apprécié la grande qualité des présentations des travaux effectués en stage. Un verre de l'amitié est venu clore cet agréable et instructif temps d'échanges.

2) Les concours locaux organisés par la section AMOPA 21 :

a) Le concours « Joutes oratoires » :

Ce concours ouvert aux classes de seconde des lycées général, technologique et professionnel a été organisé pour la deuxième année. Les élèves qui se présentent en binômes doivent convaincre le jury par leur talent de débatteurs.

Le sujet proposé : « La mise en place à titre expérimental d'une tenue vestimentaire unique pour tous les élèves du lycée à la prochaine rentrée. Vous débattrez avec un camarade en soutenant une position favorable ou défavorable ».

6 binômes se sont affrontés cette année ; tous ont produit une prestation de qualité mais 3 binômes se sont détachés et ont remporté les 3 premiers prix.

b) Le concours « Orateurs en herbe » :

Le concours « Orateurs en herbe » s'adresse aux jeunes élèves des classes maternelles et de cycle 2 (CP, CE1 et CE2). Les élèves doivent « mettre en voix » un texte d'auteur en l'exprimant avec aisance et clarté et en faisant vivre leur texte. Le concours s'est déroulé le mercredi 19 juin dernier dans les meilleures conditions d'accueil de l'école Notre Dame à Dijon. 25 élèves de 7 écoles se sont déplacés avec leurs parents pour l'évènement. 12 prix ont été décernés aux élèves de maternelle et 13 aux élèves de

CP, CE1, et CE2. L'après-midi s'est terminé sur une note joyeuse et animée : le goûter, fait de gâteaux, brioches et boissons rafraichissantes.

Enfin, pour clore les activités en direction des jeunes, il convient de noter **notre intérêt pour la formation des jeunes en « hôtellerie-restauration »**.

Dans la mesure du possible, les repas de notre section sont organisés et pris dans les établissements de formation hôtelière. Pour l'année 2024 :

- le restaurant « **Le Gustave** », école hôtelière du lycée Le Castel, nous reçoit chaque année pour le banquet des Palmes à l'occasion de notre assemblée générale, plus de soixante convives en 2024 ;
- **l'Ecole des métiers Dijon Métropole** à Longvic (ex CFA La Noue) ;
- le " **Saint-Bé** " restauration d'application du lycée Saint-Bénigne.

II - Les actions d'intérêt général

1) Les activités institutionnelles qui concourent au prestige de l'ordre des Palmes académiques :

Notre section est maintenant régulièrement conviée à la remise de décorations aux personnels nommés et promus dans l'ordre des Palmes académiques. Le président, Monsieur Daniel DEMONFAUCON, y présente et développe largement les actions de l'**AMOPA**. Des documents illustrant nos actions sont remis aux récipiendaires.

Ainsi :

- le 29 janvier 2024, Le président ainsi que la vice-présidente Madame Mireille MANIERE étaient invités par le recteur Monsieur Pierre N'GAHANE à la remise des Palmes aux 29 personnels du rectorat distingués dans la promotion du 14 juillet 2023 ;
- le 10 décembre 2024, 6 membres de l'Université étaient décorés en présence du président de l'Université Monsieur Vincent THOMAS, de Monsieur Daniel DEMONFAUCON, accompagné de Madame Mireille MANIERE et de Monsieur Norbert LATRUFFE. Il s'agissait de la promotion du 14 juillet 2024.

2) Les activités en faveur des adhérents :

• Les conférences :

a) La conférence « Gustave EIFFEL ... après Panama, en Fer et damnation » donnée par Monsieur Robert MICHELIN, magistrat honoraire et membre du comité consultatif de l'**AMOPA 21** lors de l'assemblée générale du 20 mars 2024 ;

b) La conférence d'automne organisée comme l'année dernière conjointement par la section SMLH 21 et la section **AMOPA 21 « La cancérologie en 2024 : l'apport de la médecine de précision »** prononcée le 8 octobre 2024 par le professeur Pierre FUMOLEAU, directeur scientifique cancéropôle Est-Strasbourg, membre de la SMLH et de la section **AMOPA 21**. La conférence a été suivie d'un repas convivial au restaurant d'application de l'école hôtelière « Le St Bé ».

• Les sorties et les voyages :

a) Une journée dans le Morvan a été organisée le 16 mai dernier. 24 participants ont pu visiter le musée des nourrices à Alligny-en-Morvan, avant le musée de la Résistance en Morvan à Saint-Brisson ;

b) Le 19 novembre, une trentaine de personnes ont profité d'une sortie d'une journée intitulée « **Journée gourmande dans l'Yonne** » avec au programme la visite d'une manufacture de saumon fumé « Le Borvo » avant un excellent repas dans l'établissement, le saumon fumé y étant à l'honneur. L'après-midi était consacré à la visite de la cave de Saint-Bris-Le-Vineux (4 ha de galeries à 50 mètres sous terre) où sont élaborés les Crémant Bailly-Lapierre ;

c) Le voyage en Normandie centré sur Giverny et Rouen a dû être annulé en raison d'un nombre insuffisant de participants.

Activités diverses :

a) Rencontre avec un de nos adhérents Monsieur Jean MORIZOT :

Monsieur Jean MORIZOT, fidèle de notre section, a fêté son centenaire au mois de novembre dernier.

A cette occasion, une délégation conduite par notre président lui a rendu une visite qu'il a beaucoup appréciée. Monsieur MORIZOT s'est beaucoup exprimé et a été particulièrement touché de cet échange et des quelques petits présents qui lui ont été offerts. Il a même demandé à revoir Daniel DEMONFAUCON afin de lui retracer son engagement au sein de l'Éducation nationale pour lequel il a été décoré des **Palmes académiques** ;

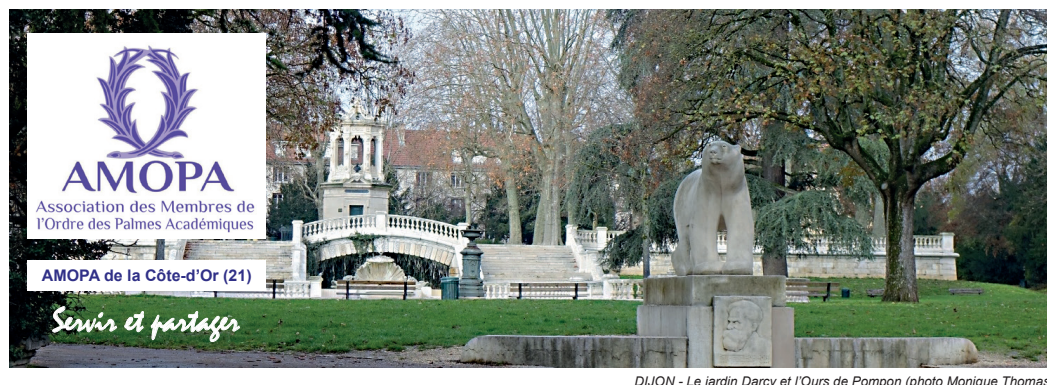
b) Concert des 60 ans de l'AMOPA 21 au lycée Carnot :

A l'occasion du 60^{ème} anniversaire de la section **AMOPA 21** et après les festivités de l'assemblée générale 2024, nous avons souhaité prolonger la célébration de cet événement en musique.

Ainsi, le mardi 9 avril 2024, une soirée concert a été donnée par les élèves de 2^{nde}, 1^{ère} et Terminale de la section Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse du lycée Carnot de Dijon dans la salle Roger Guillemin du lycée. Dirigés par leur professeur Monsieur Xavier LE DIAGON, les jeunes virtuoses ont enchanté l'assistance. La soirée s'est achevée par le verre de l'amitié.

J'ai souhaité terminer mon développement sur cet événement, d'une part parce qu'il a rencontré un franc succès auprès des personnes présentes et des élèves y participant, d'autre part parce que cette prestation d'élèves en présence des adhérents est en pleine concordance avec les objectifs de notre association **AMOPA**. ■

*Monique DROMARD,
secrétaire de l'AMOPA 21*



*QR CODE
Lien vers le site internet
de la section de l'AMOPA
de la Côte-d'Or.*

Contact : webmestre@amopa21.fr

Rapport financier 2024

par la trésorière Joëlle BOILEAU

Les comptes ont été vérifiés par Ginette JEANNIN et Bernard QUINNEZ le 10 janvier 2025.
Ils ont été présentés par Joëlle BOILEAU lors de l'Assemblée Générale du mercredi 19 mars 2025.

► FICHER :

- Fin 2024 : **234 membres**, compte tenu des nouveaux adhérents (11), des adhérents partis et des décès (4).
- **8 adhérents** de 2024 n'ont pas renouvelé leur adhésion.
- **226 adhérents** sont à jour de leur adhésion (8 551 €). C'est **97%** de 2023.
- **90 adhérents** sont abonnés à la revue soit **40%** des adhésions et **92%** de 2023.

► RECETTES - DÉPENSES TOTALES 2024 :

- **Recettes totales de la section : 25 458,17 €**
Les activités des adhérents représentent **79%**
- **Dépenses totales de la section : 27 247,89 €**
Les activités des adhérents représentent **74%**

► BILAN 2024 de la section sans les activités :

■ A - Recettes : 5 770,28 € - 23% des recettes totales.

- **57 %** des recettes pour le versement du siège : **2 969,06 €** (solde 2023 : **1 473,75 €** - acompte QP 2024 **1 495,31 €**).
- **5 %** des recettes pour la quote-part des 12 sympathisants versée par le siège : **312,00 €**.
- **32 %** des recettes pour les dons en faveur de la jeunesse : **1 862,00 €** (sympathisants : **212,00 €** ; décorés : **1 270,00 €** ; tombola tableau " La petite Folie " : **380,00 €**).
- **5 %** des recettes de produits financiers CE : **278,11 €**.
- **6%** bonus liés aux activités : **349,11 €**.

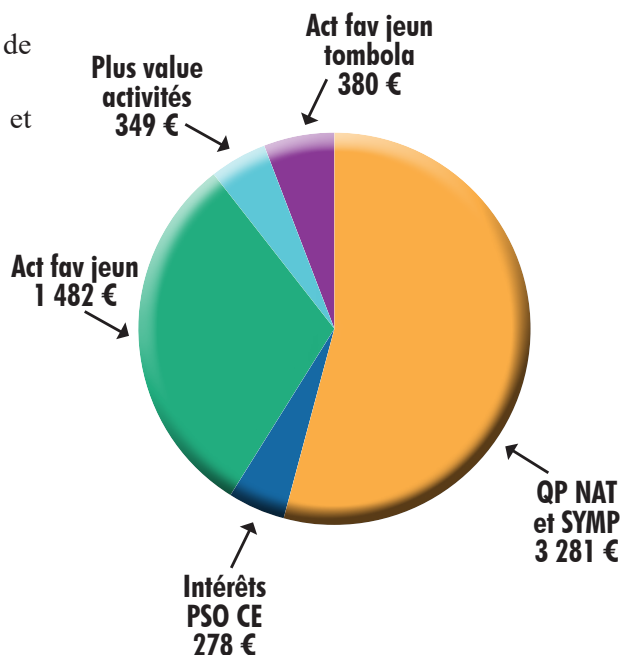
■ B - Dépenses : 7 560,00 € - 28% des recettes totales.

- **49 %** des dépenses en faveur de la jeunesse : **3 680,57 €**.
- **26 %** des dépenses pour le bulletin 2024 : **2 000,16 €**.
- **25 %** des dépenses pour les frais de fonctionnement de la section : **1 979,27 €** (dont **469,96 €** moins-value AG du 60^{ème} anniversaire de l'AMOPA 21).

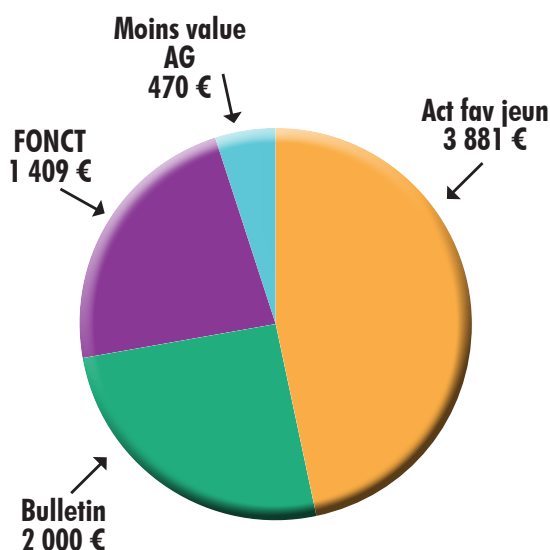
► RÉSULTAT :

L'année 2024 présente un **résultat négatif de 1 789,72 €**. Ce résultat est dû **aux actions en faveur de la jeunesse** et correspond à **7%** des dépenses.

Recettes 2024 : 5 770,28 €



Dépenses 2024 : 7 760,00 €





Concours « Arts et Maths »

Remise des prix (12 juin 2024)

Alors que le musée de Montmartre est le premier musée parisien à consacrer, du 15 mars au 15 septembre 2024, une exposition-rétrospective honorant le peintre Auguste Herbin, certains de nos petits écoliers de Côte-d'Or se sont lancés dans la découverte de cette peinture contemporaine aux multiples facettes de l'art abstrait.

Les enfants devaient trouver leur inspiration en présence de deux œuvres de cet artiste : *Orphée* pour les maternelles et *Danseuse* pour les élèves des cycles élémentaires.

Le jury départemental, réuni le 5 mars 2024, fut émerveillé par les créations originales des enfants. Encouragés et motivés par leurs enseignantes qui

leur avaient présenté une étude préalable approfondie sur l'artiste et son alphabet plastique, les élèves ont découvert cette méthode de composition sur la base d'un répertoire de 26 couleurs correspondant chacune à une lettre et à des formes géométriques : triangle, cercle, demi-cercle, quadrilatère.

La sélection fut difficile. Parmi les productions retenues au niveau départemental, quelques-unes ont été envoyées au jury de Paris pour concourir au niveau national.

Le jury adresse toutes ses félicitations à chacun des participants. ■

Eveline DELOINCE,

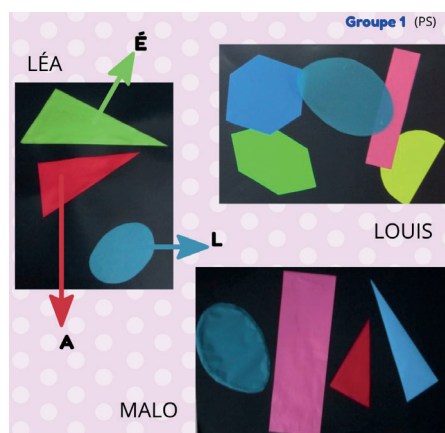
responsable du concours « Arts et Maths »

► Regards sur les travaux des lauréats du concours « Arts et Maths »

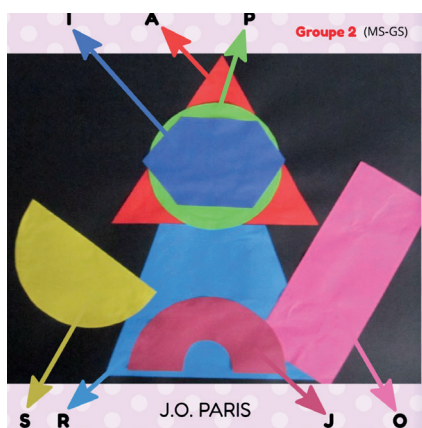
Exemple de travail collectif des élèves de la classe unique de l'école maternelle de JOUEY, 1^{er} prix ex aequo avec les écoles maternelles Jeanne d'Arc d'ARNAY-LE-DUC, Victor Hugo de DIJON et d'ESSEY.



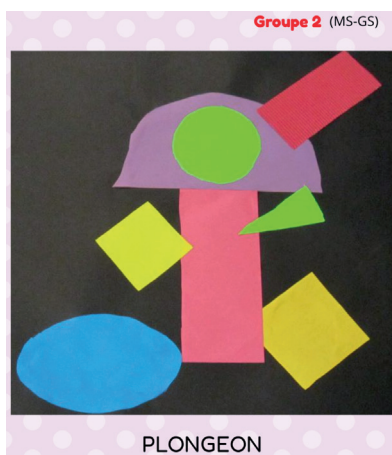
Notre alphabet graphique. Travail collectif à partir de l'alphabet plastique d'Auguste Herbin.



G1 (PS) - D'après l'alphabet graphique, composition des prénoms Léa, Louis et Malo.



G2 (MS-GS) - Composition de Paris J.O.



G2 (MS-GS) - Composition de Plongeon.



QR CODE

Lien internet vers l'album-souvenir du concours « Arts et Maths » (école maternelle de JOUEY).



Concours « Plaisir d'écrire »

Remise des prix (12 juin 2024)

En introduction à la cérémonie de remise des prix, Monsieur Daniel DEMONFAUCON, président de la section de l'**AMOPA** de la Côte-d'Or, s'adresse à l'assemblée des jeunes auteurs, accompagnés de leurs familles et de leurs enseignants, en présentant l'**ordre des Palmes académiques**.

Les Palmes académiques sont la plus ancienne des distinctions décernées à titre civil. Elles ont été créées par Napoléon 1^{er} en 1808, par décret du 19 mars. Elles sont aujourd'hui attribuées par décret pris sur la proposition du ministre chargé de l'Éducation afin de distinguer et récompenser des personnes très attachées à l'école et à la réussite des élèves et qui ont rendu des services remarquables à l'enseignement.

Les membres de la section départementale de l'**AMOPA** (Association des Membres de l'Ordre des **Palmes Académiques**) sont naturellement très attachés à la langue française, à sa valeur culturelle, à sa promotion. Elle nous permet de communiquer avec tous ceux qui la parlent, l'écrivent. Cette langue, notre belle langue, fait naître ça et là, à travers les écrits, sentiments et émotions pour le bonheur du lecteur.

Je veux en particulier m'adresser à vous, jeunes élèves qui venez des écoles, collèges et lycées de notre département et pour qui cette manifestation solennelle est organisée.

Notre association, l'**AMOPA 21**, organise des concours comme celui auquel vous avez participé et pour lequel nous espérons que vous avez éprouvé du « plaisir ». Le plaisir de rêver, le plaisir de chercher des mots, de les organiser pour exprimer au mieux votre pensée, le plaisir de voir votre texte choisi par d'autres, vos camarades, votre professeur, le plaisir aussi de voir vos parents très fiers de vous lorsqu'ils lisent vos écrits, ou encore lorsqu'ils apprennent que vous allez recevoir un prix.

Vos rédactions, poèmes et autres nouvelles sont grandement appréciés et donc primés. Un de vos écrits nous honore encore plus que les autres. Il s'agit de celui de la jeune **Ikram RAJI-ALLAH**, élève de 3^{ème} du collège « **Le Chapitre** » de Chenôve. Il a obtenu le **1^{er} prix national** dans la catégorie « **expression écrite** ». Accompagnée de son père, de sa professeure de français Marie POVEDA et de Chantal PIOCHE, responsable du concours « **Plaisir d'écrire** », Ikram s'est rendue à Paris, hier mardi, à l'université de la Sorbonne pour y recevoir son prix.

Jeunes talents en herbe, il vous sera remis un petit opuscule, que nous appelons « **Florilège** », dans lequel nous avons réuni vos textes primés. Prenez du plaisir à lire les productions littéraires qui le composent, comme le jury l'a fait. Il me reste à vous féliciter chaleureusement et à vous encourager à l'écriture de notre belle langue de France. Soyez fiers de la parler et de l'écrire.

Avant la remise solennelle des récompenses, et comme toujours chargée de beaucoup d'émotion, je veux vivement remercier le président François SAUVADET qui, comme les années passées, généreusement, nous reçoit en cette magnifique salle des séances du Conseil départemental chargée d'histoire afin que nous puissions remettre les prix des concours littéraire « **Plaisir d'écrire** » et artistique « **Arts et Maths** ». Je salue et remercie de leur présence Madame Viviane VUILLERMOT et Monsieur Alain LAMY, conseillers départementaux, qui représentent dignement le président du Conseil départemental de la Côte-d'Or.

Je veux, bien sûr, féliciter Chantal PIOCHE, la présidente du jury du concours « **Plaisir d'écrire** », toujours vigilante, veillant pour ce concours à la meilleure adhésion des écoles, collèges, et lycées, toujours disponible pour répondre à toute question relative à la qualité des productions comme au respect du calendrier et des démarches à suivre.

Comme l'année dernière, les prix d'un autre concours nommé « **Arts et Maths** » seront également remis en cette salle, et c'est Éveline DELOINCE que je veux congratuler. C'est elle qui, pour ce concours, œuvre auprès des plus petits et des plus jeunes élèves des écoles maternelles et élémentaires. Elle anime plus particulièrement le secteur d'Arnay-le-Duc avec dévouement, engagement militant, pédagogie et détermination.

Nous voyons que notre département, grâce à l'engagement de Mesdames Chantal PIOCHE et Evelyne DELOINCE, est drainé sur tous ses bassins versants !

Je veux, aussi, remercier Monsieur David MULLER, inspecteur d'académie, directeur des services de l'Éducation nationale de la Côte-d'Or, qui, plus que son soutien, nous apporte une contribution des plus efficaces. C'est la deuxième année que l'ensemble des établissements scolaires du département ont connaissance des concours organisés par l'**AMOPA**.

Le courrier de présentation des activités de l'**AMOPA 21**, cosigné président de l'**AMOPA 21** - IA-DASEN 21 et diffusé depuis la direction départementale de la DSDEN, a porté ses fruits, relayé par le pilotage de chacun des inspecteurs de circonscription. Je vous remercie encore, Monsieur le directeur académique qui, par ailleurs, avez accepté d'être le président d'honneur de notre section départementale.

Pour conclure, avant cette remise des récompenses tant attendue, je souhaite adresser, et très sincèrement, mes remerciements à vous Mesdames et Messieurs les enseignants, qui avez su motiver et susciter le plaisir d'écrire dans le droit fil de la langue de Molière, ou guider les mains encore hésitantes cherchant à imiter les œuvres de l'artiste Auguste Herbin. ■

*Daniel DEMONFAUCON,
président de l'AMOPA 21*



Au premier plan (de gauche à droite) :
Mme Mireille MANIERE, vice-présidente de l'**AMOPA 21** ;
M. Alain LAMY, conseiller départemental ;
Mme Viviane VUILLERMOT, conseillère départementale ;
M. Daniel DEMONFAUCON, président de l'**AMOPA 21** ;
Mme Chantal PIOCHE, responsable du concours « Plaisir d'écrire » ;
Mme Eveline DELOINCE, responsable du concours « Arts et Maths ».



*Salle des séances du Conseil départemental
de la Côte-d'Or. L'assemblée des jeunes auteurs,
accompagnés de leurs familles et de leurs enseignants.*



Ikram RAJI-ALLAH, élève de 3^{ème} du collège « Le Chapitre » de Chenôve, a obtenu le 1^{er} prix national dans la catégorie « expression écrite ». Elle est entourée (en partant de la gauche) de Jean-Claude LEGRAS et Bernard DECARIS, présidents honoraires de l'**AMOPA 21**, de Daniel DEMONFAUCON, président de l'**AMOPA 21** et de Marie POVÉDA, sa professeure de français.



Ikram RAJI-ALLAH, devant le Grand Amphithéâtre de la Sorbonne, accompagnée (de gauche à droite) de Chantal PIOCHE responsable du concours « Plaisir d'écrire », de sa professeure de français Marie POVÉDA et de son père.



Lauréats et professeurs.



QR CODE
Lien internet vers l'album-souvenir
de la remise des prix des concours
« Plaisir d'écrire »
et « Arts et Maths ».



Concours « Imagin'action »

Porté par une volonté commune de créer une œuvre unissant industrie et art, un projet est né : la **réalisation d'un singe en métal**, de taille réelle, rendant hommage à un illustre enfant de MONTBARD, le naturaliste et savant, **Georges-Louis Leclerc, comte de Buffon** (1707-1788).

Un évident partenariat entre le lycée, le musée Buffon et la ville de MONTBARD ne pouvait que voir le jour. L'avenir de **César, le singe de Buffon** était alors tracé : il allait devenir une vraie pièce de musée.

Ethan, Gianni, Louis et Raphaël, des élèves enthousiastes de la section chaudronnerie industrielle encadrés par des professeurs investis, Matthias MISBACH (histoire de Buffon), David RANSON (fabrication en atelier) et Gary FONTAINE (aide à la conception sur logiciel DAO), tous soutenus par Laure CHOUZET, proviseure du lycée professionnel Eugène Guillaume, ont mené à bien cette belle aventure industrielle et artistique.

C'est ce collectif passionné, épaulé par ses partenaires montbardois, qui a fait vivre ce projet, maintenant abouti : **César, le singe de Buffon**.

Le projet se prêtait parfaitement à une inscription au concours « **Imagin'Action 2024** » (*) proposé par l'**AMOPA nationale**, en partenariat avec l'**AFDET** (Association Française pour le Développement de l'Enseignement Technique), qui récompense la meilleure réalisation d'un projet technique en collaboration avec une entreprise ou une association.



Madame Laurence PORTE, maire de MONTBARD, fait à l'assemblée l'historique des importants travaux de transformation des accès au musée avant de présenter le sujet particulier du jour : l'inauguration de **César, le singe de Buffon**. Un solide partenariat lycée-musée-ville de MONTBARD.

Le jury national de l'**AMOPA** a primé cinq établissements, parmi lesquels deux établissements bourguignons : le lycée professionnel **Eugène Guillaume de MONTBARD** et le lycée **Julien Wittmer de Charolles** (71) pour sa réalisation : innovation et développement de produits alimentaires pour l'Institut Charolais.

L'inauguration de **César, le singe de Buffon** s'est tenue le mercredi 29 janvier 2025 au musée Buffon de MONTBARD. Laurence PORTE, maire de MONTBARD, la « marraine » Laure CHOUZET, proviseure du lycée Eugène Guillaume assistées des jeunes artistes, ont découvert **César, le singe de Buffon** devant un public admiratif.

Cet évènement officiel a donné l'occasion à Daniel DEMONFAUCON, président de l'**AMOPA 21**, accompagné de Mireille MANIÈRE, vice-présidente, et d'une délégation de la section départementale de l'**AMOPA**, de remettre aux lycéens le diplôme du prix du concours « Imagin'Action 2024 » décerné par l'**AMOPA nationale** et l'**AFDET**. L'**AMOPA nationale** a attribué 400 € pour la réalisation du projet primé. L'**AMOPA** départementale a, quant à elle, participé à hauteur de 150 €.

César, faisant écho à **Jocko** (l'autre singe de Buffon, une sculpture de Rénald PIERRE qui accueille déjà le public dans la cour principale du musée), a désormais, lui aussi, gagné une place d'honneur dans l'arrière-cour restaurée du musée. ■

(*) Le concours « **Imagin'action** » devient cette année, en 2025, le « **Prix du chef-d'œuvre** » avec de nouvelles modalités.

Bruno MANZONI,
webmestre de l'**AMOPA 21**



Madame Laure CHOUZET, proviseure du lycée professionnel Eugène Guillaume, déroule dans le détail l'historique du projet **César, le singe de Buffon**. Un projet artistique qui verra aussi sa mise en valeur dans le cadre du concours national de l'**AMOPA-l'AFDET** « **Imagin'action** » 2024.



*Daniel DEMONFAUCON, président de l'AMOPA départementale, se félicite de la reconnaissance du jury national de l'AMOPA qui a primé **César, le singe de Buffon**, magnifique création artistique collective qui a mobilisé de la part des élèves des compétences professionnelles déjà bien affirmées.*



*Daniel DEMONFAUCON remet aux élèves du lycée professionnel Eugène Guillaume, auteurs de la sculpture métallique **César, le singe de Buffon**, le diplôme du prix « **Imagin'action** » délivré par l'AMOPA nationale et l'AFDET.*



*Autour de **César, le singe de Buffon**.*

De gauche à droite :

les jeunes artistes du lycée professionnel Eugène Guillaume (section chaudronnerie industrielle) ;

Mireille MANIERE, vice-présidente de l'AMOPA 21 ;

Laurence PORTE, maire de MONTBARD ;

Daniel DEMONFAUCON, président de l'AMOPA 21 ;

Laure CHOUZET, proviseure du lycée Eugène Guillaume ;

Monique DROMARD, Eveline DELOINCE,

Josiane SAULE et Annie FUSELIER, membres de l'AMOPA 21.



César, le singe de Buffon.



QR CODE

*Lien internet vers l'album-souvenir
César, le singe de Buffon.*



Concours « Orateurs en herbe »

École primaire Notre-Dame de Dijon

Riche de son expérience de la première édition de l'an passé, la section de l'**AMOPA 21**, sous la houlette de Madame Mireille MANIÈRE, vice-présidente de l'association, a reconduit pour la 2^{ème} année le concours départemental « **Orateurs en herbe** » à destination des jeunes élèves des classes maternelles et de cycle 2 (CP-CE1-CE2).

Il s'agit pour les élèves de « *mettre en voix* » un texte d'auteur (poème, paragraphe en prose, extrait d'une saynète ou d'une pièce de théâtre) et de l'exprimer avec aisance et clarté. Les mots, chargés de sens, bien articulés doivent vivre et faire naître l'émotion chez celui qui écoute. Une gestuelle assortie renforcera avec bonheur le sens du texte. La respiration étudiée de l'orateur viendra donner de l'ampleur littéraire.

Madame Virginie BORNOT, directrice de l'école primaire Notre-Dame à DIJON a très aimablement accepté d'ouvrir les portes de son établissement pour que se déroule le **mercredi 19 juin 2024** après-midi, dans les meilleures conditions d'accueil, la finale départementale de ce concours. Nous l'en remercions vivement.

Accompagnés de leurs parents, **25 élèves** de classes maternelles et élémentaires de **7 écoles** se sont déplacés pour participer à cet événement. Chacun dans sa classe d'âge s'est encouragé à faire le premier pas pour se produire devant un auditoire silencieux et attentif en soutenant le regard curieux de ses camarades, ou fier de ses parents.

Mettre en mémoire, se faire entendre, bien articuler pour se faire comprendre, s'essayer à la meilleure intonation, oser ajouter à sa prestation un brin de langage corporel : assurément des compétences qui s'apprennent et se cultivent et que les enseignantes présentes ont su patiemment transmettre au fil de l'année scolaire pour élever les jeunes « **Orateurs en herbe** » à ce niveau.

Félicitations à tous ! ■

*Bruno MANZONI,
webmestre de l'AMOPA 21*



Roméo (GS) et ses chapeaux !



Inès (CE2).



Le jury (de gauche à droite) : Mesdames Eveline DELOINCE, Annie FUSELIER, présidente du jury, membres du comité consultatif de l'AMOPA 21 et Jocelyne MANZONI, IEN de la circonscription de DIJON Est.

Derrière, de gauche à droite : M. Bernard GAUDILLIÈRE, membre du comité consultatif de l'AMOPA 21 et M. Daniel DEMONFAUCON, président de l'AMOPA 21.

Des prestations remarquées qui ont rendu le palmarès difficile à établir !



Les lauréats (PS-MS-GS).



Les lauréats (CP-CE1-CE2).



Les lauréats (GS).



QR CODE

*Lien internet vers l'album-souvenir
du concours « Orateurs en herbe ».
Écoles maternelles.*



QR CODE

*Lien internet vers l'album-souvenir
du concours « Orateurs en herbe ».
Écoles élémentaires.*

► L'intérêt de l'AMOPA 21 pour la formation des jeunes en « hôtellerie-restauration ».

Saisissant chaque occasion, les repas de notre section sont organisés et pris dans les établissements de formation « **hôtellerie-restauration** » du département marquant ainsi le vif intérêt porté par l'**AMOPA 21** pour la formation des jeunes à ces métiers « de bouche » qui font la fierté de notre gastronomie locale et nationale.

Ainsi, pour l'année 2024 :



Banquet des Palmes (20/03/2024).

Le restaurant « Le Gustave », école hôtelière du lycée Le Castel, nous reçoit chaque année pour le banquet des Palmes à l'occasion de notre assemblée générale, plus de soixante convives en 2024.



**A l'occasion de la conférence
donnée par le professeur P. FUMOLEAU (08/10/2024).**
*Le « Saint-Bé » restaurant d'application
du lycée Saint-Bénigne.*



Repas de Noël (11/12/2024).

L'école des métiers Dijon Métropole à Longvic (ex CFA La Noue).



QR CODE

*Lien internet vers l'album-souvenir
du repas de Noël 2024 du comité consultatif de l'AMOPA 21.*



Concours « Joutes oratoires »

La finale du concours des « **Joutes oratoires** » organisé par la section départementale de la Côte-d'Or de l'**AMOPA**, s'est tenue le jeudi 23 mai 2024 au lycée Saint-Bénigne de DIJON que nous remercions vivement pour l'accueil et l'organisation de cette finale.

Ce concours, ouvert aux élèves de seconde des lycées d'enseignement général, technologique et professionnelle, est un moyen de mettre en avant chez les jeunes leurs capacités d'argumenter sur un sujet sociétal d'actualité. Cet exercice demande de la part des élèves de l'organisation, de la réflexion, des connaissances et surtout met en évidence l'art de convaincre à l'oral. Une grande liberté est laissée aux différents binômes dans l'organisation de leur joute : choix des arguments, gestuelle, décor, déplacement sur scène... Un seul objectif : convaincre le jury en montrant leur talent.

Pour la deuxième année consécutive, le concours des « **Joutes oratoires** » n'a pas rencontré dans les lycées de Côte-d'Or le succès escompté. Un seul lycée s'est manifesté et c'est le même que l'année passée : le lycée Saint-Bénigne de DIJON. Malgré l'implication des membres du jury et de l'**AMOPA 21**, il est très difficile de motiver les enseignants et les élèves. Ce constat regrettable pose la pérennité de ce concours pour les années à venir...

Ce sont en tout six binômes qui se sont affrontés le 23 mai sur un sujet choisi par les membres du comité consultatif de l'**AMOPA 21** :

*« Vous êtes membre du conseil d'administration de votre lycée en qualité de représentant des élèves. Le chef d'établissement a inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil d'administration la question suivante : **mise en place à titre expérimental d'une tenue vestimentaire unique pour tous les élèves du lycée à la prochaine rentrée scolaire.***

Vous devez vous prononcer sur cette question au nom des élèves que vous représentez. Afin de préparer cette réunion pour exprimer un vote représentatif, vous débattrez avec un camarade en soutenant une position favorable ou défavorable à cette décision, en développant vos arguments et éventuellement en proposant des conditions ou des limites à une tenue vestimentaire unique. »

Durant deux heures les binômes ont planché sur ce sujet, sans aucun document. Ils ont peaufiné leur prestation, leurs arguments. Un tirage au sort a défini le passage devant le jury composé de quatre membres de l'**AMOPA 21** et de deux membres du personnel du lycée Saint Bénigne.

De l'avis unanime du jury nous avons assisté, cette année encore, à des prestations de qualité malgré la courte préparation de deux heures. Les prestations ont été variées à la fois dans l'argumentation, le choix de la joute et des objectifs de chaque binôme.

Si le jury n'a guère hésité sur le classement des deux premiers binômes c'est parce que la prestation de ces derniers était remarquable. Ce qui ne retire en rien de la qualité des joutes des autres binômes !

Le président de l'**AMOPA21**, Daniel DEMONFAUCON, a remis aux six lauréats leur prix et à tous les autres jouteurs un diplôme de participation à ce concours. À noter que les jeunes pourront inclure ce concours dans leur parcours de lycéen pour PARCOURS SUP.

La journée s'est terminée par un moment de convivialité aimablement organisé par le lycée Saint-Bénigne et son directeur, Georges BON.

D'ores et déjà, rendez-vous a été pris pour la session 2025 de cette finale... si le nombre de participants est plus conséquent. ■

*Dominique LANTERNIER,
responsable du concours « Joutes oratoires »,
président du jury*



Félicitations du jury et proclamation des résultats.

De gauche à droite :

Daniel DEMONFAUCON, président de l'AMOPA 21,

*Dominique LANTERNIER, responsable du concours « Joutes oratoires »
et Georges BON, directeur du lycée Saint-Bénigne de DIJON.*



*Remise du 1^{er} prix au binôme
« Marion JACOPIN - Louise MINOT »
par Daniel DEMONFAUCON, président de l'AMOPA 21.*



*Remise du 2^{ème} prix au binôme
« Cerise DURAND - Ilan HAUSTATE »
par le président de l'AMOPA 21.*



*Remise du 3^{ème} prix au binôme
« Sasha DESPLAIN - Tonia HOUSSOU-LECLUZE »
par le président de l'AMOPA 21.*





► « La cancérologie en 2024 : l'apport de la médecine de précision »

Directeur scientifique du cancéropôle Est, Strasbourg, le professeur Fumoleau fut directeur général du Centre Georges-François Leclerc à Dijon, puis de l'ensemble hospitalier de l'institut Curie à Paris.

Le mardi 8 octobre 2024, au lycée Saint-Bénigne à Dijon, il a donné une conférence organisée conjointement par les sections de la SMLH 21 et de l'AMOPA 21, ayant pour sujet : « **La cancérologie en 2024 : l'apport de la médecine de précision** ».

Même si le sujet abordé pouvait sembler être réservé aux seuls initiés scientifiques, le professeur Pierre Fumoleau a su capter l'attention d'une assemblée de 63 membres particulièrement intéressée. En excellent pédagogue, par ses commentaires clairs, précis, il a naturellement adapté son discours pour rendre accessible à chacun l'état de la recherche en oncologie.



Une assemblée attentive à l'écoute du conférencier.



Le professeur Pierre Fumoleau répond aux questions de l'assemblée.

Le cancer est encore aujourd'hui la première cause de mortalité chez l'homme et la deuxième cause chez la femme.

Les méthodes de traitement traditionnelles que sont la chimiothérapie, l'hormonothérapie, la radiothérapie et la chirurgie restent sous-optimales en raison de la grande variabilité inter-individuelle des profils de réponse et de toxicité. Au cours de la dernière décennie, on a assisté à une évolution vers **une médecine de précision** ou personnalisée grâce au développement de théories de séquençage à haut débit, aux tests génomiques complets et au recours à des traitements plus efficaces avec moins d'effets secondaires.

L'objectif de la médecine de précision est tout simplement de délivrer le bon traitement contre le cancer au bon patient, à la bonne dose et au bon moment.

S'appuyant sur un diaporama richement illustré, le professeur Pierre Fumoleau a rappelé des notions de biologie cellulaire et moléculaire et expliqué le processus d'apparition du cancer.

La médecine de précision inclut :

- des thérapies ciblées anticancéreuses, des médicaments qui visent à bloquer ou à limiter la prolifération des cellules tumorales en s'attaquant à certaines de leurs anomalies ;
- et des tests compagnons pour cibler spécifiquement les patients porteurs de ces anomalies.

La médecine de précision en cancérologie débute spécifiquement en 1998 dans le traitement de la leucémie myéloïde (petite molécule imatinib), approuvé en 2001.

Dressant un état de l'art, le professeur Fumoleau présente les thérapies ciblées et la part des autorisations de mise sur le marché qu'elles représentent : approbations délivrées par la Food and Drug administration (FDA), institution en charge de la protection de la santé publique :

- les petites molécules (médicaments en -ib), 53 approbations, 39 %. Exemple : le cancer du poumon, 1^{ère} cause de décès par cancer en France, 2^{ème} cancer le plus fréquent chez l'homme et 3^{ème} cancer chez la femme (30 400 décès en 2021 et 5 277 nouveaux cas en 2023) ;
- les anticorps conjugués médicaments (ADCs), 14 approbations, 10 %. Exemple : le cancer du sein, 1^{ère} cause de décès chez les femmes (12.600 décès en France en 2021, 61.214 nouveaux cas en 2023) ;
- l'immunothérapie, anticorps bloquants ou bispécifiques (médicaments en -ab), 37 approbations, 27%. Exemple : le mélanome cutané (1.920 décès en 2021 et 17.922 nouveaux cas en 2023) ;
- les thérapies dites CAR-T Cell & thérapies cellulaires, 12 approbations, 9%). Thérapie ciblée et personnalisée car elle est dérivée des lymphocytes T présents dans le sang du patient, elle est utilisée dans le traitement de certains mélanomes, lymphomes, myélomes et leucémies ;

• la radiothérapie vectorisée : une approbation pour le traitement du cancer de la prostate, 1^{er} cancer chez les hommes et 3^{ème} cause de décès par cancer chez l’homme (9.200 décès en 2021 et 59.885 nouveaux cas en 2023).

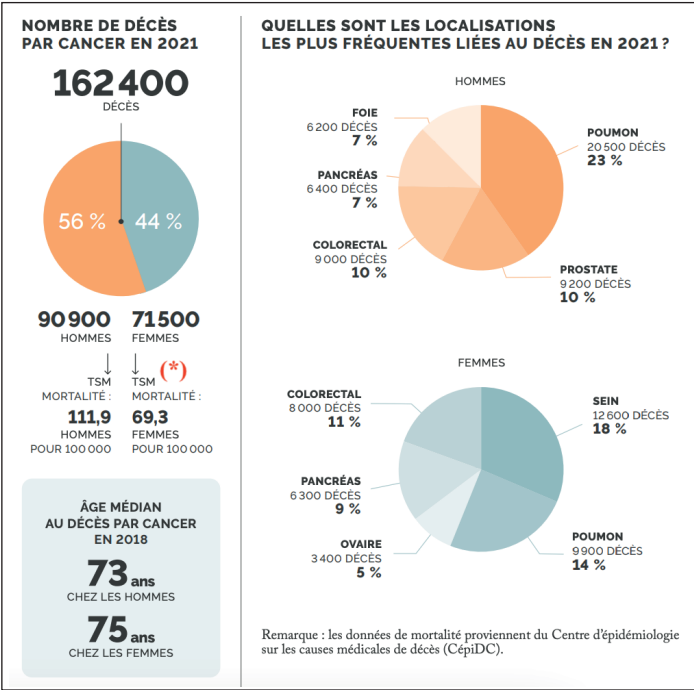
Les thérapies ciblées correspondent aujourd’hui à 86 % des approbations délivrées par la FDA et confirment l’essor de la médecine de précision en oncologie entre 2021 et 2024. C’est une révolution dans la prise en charge des cancers. Il convient de noter la nécessité de tests compagnons cellulaires indispensables à la prescription et celle d’une égalité de prise en charge sur le territoire.

Pierre Fumoleau annonce l’attribution la veille du Prix Nobel de physiologie ou médecine 2024 au biologiste Victor Ambros et au généticien Gary Ruvkun, deux américains récompensés pour leurs travaux sur la découverte des micro-ARNs, ce qui souligne l’importance de la recherche fondamentale en biologie moléculaire.

Pour clore son exposé, il cite **Marie Curie**, physicienne doublement lauréate du Prix Nobel, de physique en 1903 et de chimie en 1911 : « *Dans la vie, il n’y a rien à craindre, tout est à comprendre* ».

Après des applaudissements nourris amplement mérités et les remerciements des présidents de la SMLH21 et de l’**AMOPA 21**, l’auditoire s’est dirigé vers le restaurant le « Saint Bé » où il a partagé un excellent déjeuner cuisiné et servi par les élèves de l’école hôtelière du lycée Saint-Bénigne. ■

Mireille MANIERE,
vice-présidente de l’AMOPA 21



En France, les cancers représentent la première cause de décès chez l’homme, et la deuxième chez la femme (diapositive extraite de la brochure « Panorama des cancers en France - Édition 2024 »).

(*) TSM : Taux Standardisé dans le Monde (proportion de personnes qui développent un cancer ou qui en décèdent).



QR CODE

Lien internet vers la brochure
« Panorama des cancers en France - Édition 2024 ».



L’objectif de la médecine de précision en oncologie est simplement de délivrer le bon traitement anticancéreux au bon patient, à la bonne dose et au bon moment.

- Victor AMBROS (1953) : biologiste américain
 - Gary RUVKUN (1952) : généticien américain
- Colauréats du prix Nobel de physiologie ou médecine 2024 pour leurs travaux sur les micro-ARN.



Conférence de Robert MICHELIN, magistrat honoraire

prononcée lors de l'Assemblée générale de l'AMOPA 21 du 20 mars 2024

► « Gustave Eiffel... après Panama, en Fer et damnation »

Le scandale de Panama, révélé en 1892, est une affaire de corruption impliquant des hommes politiques français, industriels et journalistes. Au cœur de ce scandale, la compagnie universelle du canal interocéanique de Panama, fondée par Ferdinand de LESSEPS, connu pour avoir fait construire, entre 1859 et 1869, le canal de Suez. Le chantier s'avère beaucoup plus onéreux que prévu et la Compagnie de de LESSEPS, pour mener à bien son projet de construction, va « acheter » les votes de parlementaires, ainsi que certains titres de presse, dans l'objectif de convaincre les épargnants français de soutenir le projet.



Écluses du canal de Panama
préconisées par Gustave EIFFEL.



Gustave EIFFEL
dans sa soufflerie à Paris.

Appelé à la rescousse par Ferdinand

De LESSEPS, Gustave EIFFEL intervient très tard sur le projet. Il apporte des solutions techniques indispensables pour sortir le projet de l'impasse, et notamment la création de gigantesques écluses. Il signe alors un contrat de prestation pour lequel son entreprise se met immédiatement au travail. Mais il est trop tard. Criblée de dettes, la Compagnie de de LESSEPS est placée en liquidation judiciaire, entraînant la ruine des souscripteurs en 1893. Le scandale est énorme et va éclabousser une grande partie de la classe politique et en particulier Georges CLÉMENTEAU.

Mandaté seulement pour construire les écluses (qui le seront finalement par les américains plus tard), Gustave EIFFEL va être à son tour pris dans la tourmente et finalement poursuivi pour abus de confiance. Bien qu'il fût innocenté, l'affaire va laisser des traces... De nombreuses rues portant son nom sont débaptisées, en particulier à Dijon. Ulcéré par les nombreuses critiques dont il fait l'objet, il se retire des affaires et la rupture avec sa ville natale est définitive. Il n'y reviendra jamais.

Cependant, Gustave EIFFEL ne restera pas inactif. Il s'oriente dans une démarche scientifique ambitieuse. Il installe une soufflerie pour étudier la résistance de l'air qui s'exerce sur des surfaces planes ou courbes : voitures, ailes d'un aéroplane. Il côtoie des scientifiques de renom, Henri POINCARÉ, Daniel BERTHELOT et des politiques tels que Louis BARTHOU et Paul PAINLEVÉ. La guerre approche et

Gustave EIFFEL met son laboratoire au service de l'armée pour des expériences sur les hélices et les techniques de bombardement. BRÉGUET, FARMAN, VOISIN et BLÉRIOT viennent le consulter. Il aurait peut-être voulu attacher son nom à l'un de ces appareils dont il calcula, confirma et vérifia les paramètres avant leurs premiers envols.

Gustave EIFFEL s'éteint en décembre 1923.

« J'ai la conviction profonde que tout homme qui ne porte pas dans son cœur l'amour du bien et du beau dans toutes leurs manifestations, qui n'est pas toujours sensible à l'idéal, soit en philosophie, soit en littérature, soit en art, laissera toujours paraître en soi quelque chose d'inachevé et d'incomplet, quelle que puisse être, d'autre part, sa supériorité dans la voie qu'il aura choisie. Avant d'agir, il faut avoir appris à penser. » (Gustave EIFFEL) ■

Extrait de la conférence donnée par **Robert MICHELIN**,
membre du comité consultatif de l'AMOPA 21



Gustave EIFFEL (1832-1923).



Écluses actuelles du canal de Panama.



Le conférencier
Robert MICHELIN.



► Remise des bourses d'études et des récompenses à l'Université

L'**AMOPA** oeuvre en faveur de la jeunesse et cela fait maintenant plus de 10 années que l'association aide financièrement les étudiants de master 2 dans la réalisation de leur stage. L'aide attribuée vient d'une part de l'**AMOPA** nationale, après sélection par un jury national sur proposition de notre comité consultatif départemental, et d'autre part de la section départementale de l'**AMOPA** qui apporte un complément. La plupart des étudiants candidats sont issus de master 2 de l'UFR des sciences de la vie (NS, MIB, B2I MPE, SCM), et parfois de licences pro de l'IUT, de chimie ou de l'UFR STAPS.

Le vendredi 20 septembre 2024, sous l'autorité de Daniel DEMONFAUCON, président de l'**AMOPA** de Côte-d'Or, **deux lauréats** ont répondu présents à l'invitation de l'**AMOPA 21**, malgré la distance qui les sépare de DIJON, et se sont retrouvés à la faculté des sciences Gabriel, bibliothèque du laboratoire de biochimie, pour recevoir leurs bourses d'enseignement supérieur.

Banuja SHANTHALINGHAM, étudiante en master 2 recherche (spécialité Biologie Intégrative des Interactions Plantes Microbes Environnement - B2I MPE) a accompli un stage de 6 mois à l'INRAE d'Auzeville -Tolosane près de Toulouse sur un sujet concernant « *L'exploration de la diversité génétique de céréales mineures en lien avec les traits racinaires et la mycorhization, afin de concevoir de nouveaux idéotypes adaptés aux systèmes à bas niveau d'intrants* ».

Mattéo COTER, étudiant en master 2 (spécialité nutrition santé) a effectué, quant à lui, son stage à l'étranger d'une même durée de 6 mois à l'Université

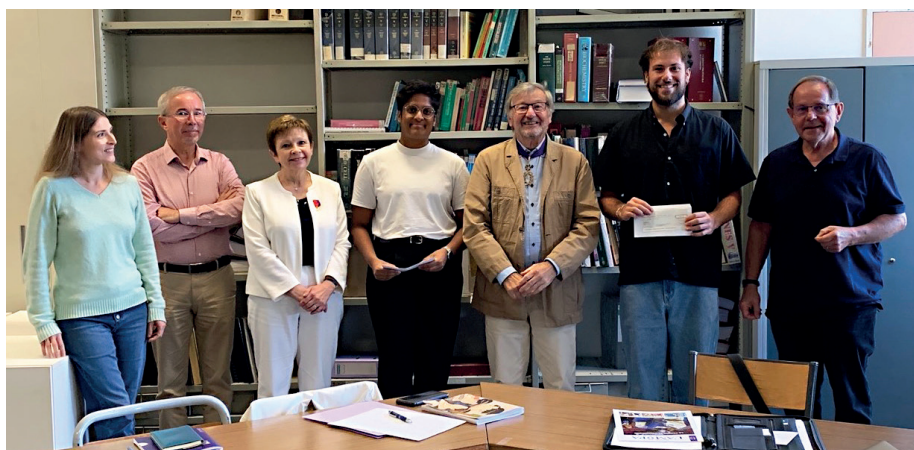
du Québec à Montréal au département des sciences biologiques (laboratoire du métabolisme des lipides). Ses travaux portaient sur « *La caractérisation des mécanismes moléculaires impliqués dans la régulation de l'activité du facteur de transcription SREBP1 par l'oléate* ».

Les lauréats ont exposé leurs travaux de recherche aux membres de la commission :

- Daniel DEMONFAUCON, président de l'AMOPA 21 ;
- Mireille MANIÈRE, vice-présidente de l'AMOPA 21 ;
- Claire ROSNOBLET, maître de conférences, directrice adjointe de l'UFR SVTE représentant Bruno FAIVRE, directeur ;
- Mustapha CHERKAOUI - MALKI, professeur des Universités, membre de l'AMOPA 21 ;
- Bruno MANZONI, responsable du site internet de l'AMOPA 21 ;
- Norbert LATRUFFE, secrétaire adjoint de l'AMOPA 21, coordinateur des Bourses Étudiantes.

Les auditeurs ont apprécié la grande qualité des présentations des intéressants travaux effectués en stage tant dans le domaine de la génétique des blés anciens (Banuja SHANTHALINGHAM) que dans celui du métabolisme lipidique (Mattéo COTER). La commission a chaleureusement félicité les deux lauréats de leur engagement dans la quête de la connaissance scientifique en leur exprimant leur vif souhait de pleine réussite dans leurs projets personnels à venir. Un verre de l'amitié est venu clore cet agréable et instructif temps d'échanges. ■

*Norbert LATRUFFE,
coordinateur de l'action
« Bourses étudiantes ».*



Remise des bourses d'enseignement supérieur aux deux lauréats.
De gauche à droite : Claire ROSNOBLET, Mustapha CHERKAOUI-MALKI, Mireille MANIÈRE, Banuja SHANTHALINGHAM, Daniel DEMONFAUCON, Mattéo COTER et Norbert LATRUFFE.



■ Journée dans le Morvan

Le jeudi 16 mai 2024, par un vent frais, un petit groupe de 24 amopaliens rejoignait une contrée morvandelle pour y découvrir ou se remémorer la vie ardue des anciens morvandiaux et ce, malgré un adage peu flatteur des dijonnais qui assuraient que « du Morvan ne vient ni bon vent ni bonne gens ».

Pourtant, nombre d'enfants de « gens riches » ont connu le bonheur d'être allaités par des nourrices généreuses qui, pour ce faire quittaient leur propre nourrisson au péril de leur petite vie.

Par ailleurs, ce Morvan bien rude cachait durant la seconde guerre mondiale, des réseaux de résistants très actifs pour lutter contre l'invasion allemande.

Allons à leur découverte.

1^{ère} visite - le musée des Nourrices à ALLIGNY-EN-MORVAN :

Des femmes, veuves ou délaissées, des filles-mères (ainsi nommées) abandonnées par le géniteur, rejetées par leurs familles car elles avaient *fauté* (terme employé à l'époque), bannies par la société, sans domicile, sans argent, ne trouvaient pas d'autres solutions que d'abandonner leur bébé.



Arrivée à Alligny-En-Morvan.

Pendant des siècles, jusqu'au milieu du XIX^{ème}, ces enfants étaient souvent déposés devant le porche d'une église, recueillis par les membres du clergé, puis confiés à des sœurs, en particulier celles appartenant à la communauté de Saint Vincent de Paul. On estimait à environ 3 000 abandons par an (80% de ces enfants mouraient en bas âge).

Vers 1850 furent créées les *tours à bébé*, placées dans des coffres en bois, munies de clochettes agitées par les mères qui déposaient leur bébé. Cette pratique, facile, anonyme, eut pour conséquence l'augmentation du nombre d'abandons qui passèrent de 3 000 à 5 000 par an.

Sous le règne de Napoléon III les *tours à bébé* disparurent. L'État, se substituant à l'Église créa l'Assistance Publique.

Dans ces centres d'accueil, ces femmes « *abandonnantes* » étaient soumises à de multiples questions déstabilisantes, perturbantes, qui avaient pour but de les culpabiliser et même de les inciter à renoncer à leur projet.

Les enfants recueillis furent répartis en trois catégories : O (orphelins), G (gardés temporairement, leurs parents étant malades) et T (trouvés).

Très vite il fallait donner un nom à ces enfants nés sous « x ». Au début, les noms et prénoms commencèrent par une lettre de l'alphabet (A, B, C, D...) suivant le mois de naissance. Puis rapidement on leur attribua un double nom de Saint (Pierre Jacques, André Jean, Robert Martin...). Munis de leur « Livret d'identité », ces enfants furent placés dans des orphelinats, financés par l'État et implantés en périphérie des grandes villes.

Des femmes seules, des couples, rémunérés, prenaient en charge un ou plusieurs enfants. Ainsi de vraies mères, sous de faux noms, reprenaient leur enfant. L'État jugeant cette pratique illégale, dispersa les enfants dans différentes régions de France : Bretagne, Franche-Comté, Jura et surtout le Morvan qui pendant plus de 70 ans fut le plus important centre d'accueil. On estime de 15 000 à 20 000 (50 000 dans le Morvan) le nombre d'enfants ainsi placés.



Limites du Parc du Morvan
sur les quatre départements bourguignons.

Dans le Morvan, aux sols pauvres et au climat rude, les paysans, peu exigeants, vivaient de quelques légumes et des animaux de basse-cour, de l'élevage bovin et ovin et du bois expédié vers Paris par flottage. Cette industrie nourricière, lucrative représentait une source de revenus non négligeable.

Ces « Petits Paris » ainsi appelés, n'eurent pas tous le même destin. Certains, considérés comme les enfants de la famille, gardent d'agréables souvenirs de leur enfance. D'autres malheureusement furent maltraités, voire battus, contraints dès leur plus jeune âge à des travaux pénibles et difficiles. Cette pratique cessa définitivement dans les années 60.

L'I.V.G., l'aide aux mères célibataires, le regard plus bienveillant d'autrui ont considérablement diminué le nombre d'enfants nés sous « x ». Environ 500 enfants, chaque année, sont abandonnés mais très vite adoptés (le nombre d'adoptants étant supérieur au nombre d'adoptables).

Au XIX^{ème} siècle, la misère engendra une nouvelle activité, celle des **Nourrices**. Des mères « allaitantes » accueillait à leur domicile des jeunes enfants de la région parisienne, d'autres quittaient tout : bébé, mari, famille pour aller allaiter des bébés nés dans des familles aisées. Là, l'allaitement pouvait durer plusieurs mois, les pères le refusant à leur épouse sous prétexte qu'il abîmait les seins et surtout qu'il leur interdisait toute relation sexuelle !



« Mon père et ma mère m'ont abandonné mais le Seigneur a pris soin de moi. » L'histoire des nourrices et des enfants de l'Assistance Publique a façonné l'identité du Morvan.

Les nourrices « **sur lieu** » gagnaient le double des nourrices « **sur place** », recevaient des cadeaux et bénéficiaient parfois d'avantages en nature. Quand elles rentraient chez elles, elles apportaient une belle somme d'argent qui permettaient l'agrandissement des maisons qu'on appelait « maisons de lait ».

Leur mission accomplie, les femmes regagnaient leur domicile. Puis certaines, à nouveau mères, regagnaient la capitale et reprenaient leur travail de nourrice.

Les scénarios pouvant se reproduire plusieurs fois, des femmes vécurent plus de vingt ans loin de leur foyer.

A la fin du XIX^{ème} siècle, le docteur Théophile ROUSSEL (1816-1903) fit voter une loi (23 décembre 1874) qui prévoyait un contrôle plus strict des employeurs et qui interdisait aux mères de quitter leur bébé avant l'âge de sept mois. Malheureusement cette loi restera lettre morte.



Visite guidée au musée des Nourrices et des enfants de l'Assistance Publique.

L'évolution des mœurs, le changement de mentalité, ralentirent cette activité qui cessera définitivement après la première guerre mondiale grâce à l'utilisation du biberon et l'aseptisation du lait de vache. ■



Déjeuner au restaurant de l'auberge du Morvan à Alligny-en-Morvan.



QR CODE

Lien internet vers le site du musée des Nourrices.

2^{ème} visite. Le musée de la Résistance à SAINT-BRISSON :

Le musée de la Résistance, situé au cœur du Parc du Morvan à Saint-Brissson, inauguré en 1963 a été rénové et modernisé en 2023. C'est grâce à des bénévoles conscients du devoir de mémoire que ce musée peut survivre.



*Maison du Parc naturel régional du MORVAN.
Musée de la Résistance à Saint-Brissson (Nièvre).*

En 1940, les troupes allemandes, super entraînées, équipées d'armes modernes et efficaces conduites par le général Rommel, fin stratège, traversent la France en quelques semaines.

Avant la fin des combats, le maréchal Pétain accompagné de Laval et Darlan, conclut l'armistice et instaure un nouveau gouvernement dont il sera le « Chef » et ses seconds, ses ministres. Le gouvernement installé à Vichy crée la Milice, formation paramilitaire qui collabore avec les allemands dans la répression et la lutte contre la Résistance.



Musée de la Résistance. Visite guidée.

En plus, de nombreux français « collabos » (ainsi appelés pendant la guerre, infiltrèrent les réseaux de la Résistance et n'hésitèrent pas à dénoncer à la sinistre Gestapo, leurs compatriotes par idéologie, pour l'appât du gain. Un ouvrier qualifié gagnait environ 1 000 Francs par mois et un dénonciateur 10 000 F - 15 000 F (plus 5 000 F par individu dénoncé). Certains résistants arrêtés, torturés, par peur de la mort ou de représailles envers leur famille, dénoncèrent leurs compagnons de lutte.

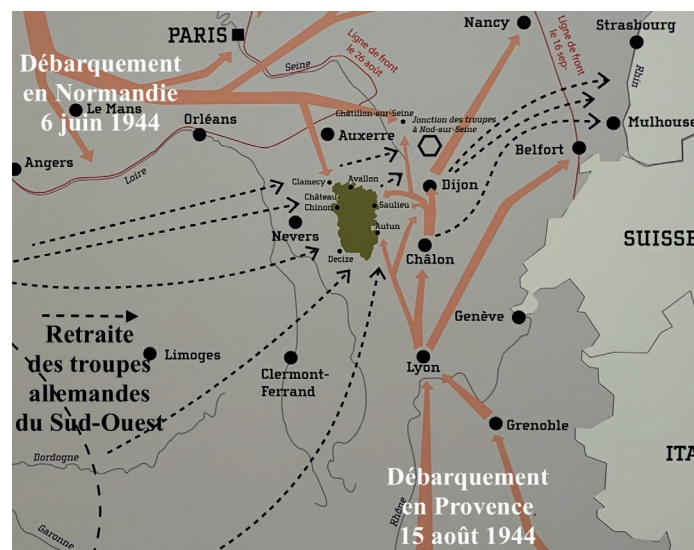
En juin 1940 de violents combats ont lieu à Clamecy, de nombreux soldats français sont faits prisonniers et 40 tirailleurs sénégalais sont fusillés, sans aucune raison. Très vite la majorité des troupes allemandes se retire laissant sur place des armes récupérées par des français qui les ressortirent en juin 1944.

Très vite le maréchal Pétain se plie aux exigences d'Hitler et verse plusieurs milliards de francs aux occupants qui dépensent sans compter, pillant, volant, dévalisant tout et partout. Si la majorité des français accepte cette situation, d'autres français et françaises, convaincus de la nécessité de « résister » entrent en Résistance. Certains publient tracts, journaux clandestins, communiquent avec Londres, d'autres prennent le maquis dans des conditions déplorables au péril de leur vie, sans eau potable, sans nourriture, sans abri, sans chauffage : ils survivent plus qu'ils ne vivent. Leur espérance de vie n'excède pas quelques mois.

Dès 1942, la France est exsangue. Le désenchantement grandit. Le désarroi s'accroît, quand le maréchal Pétain, toujours aux ordres d'Hitler, fait appel à des volontaires, la « Relève », pour aller travailler en Allemagne. Devant la tiédeur des français à s'enrôler, le gouvernement décrète le S.T.O. (Service de Travail Obligatoire). De jeunes recrues (classes 20, 21 et 22) doivent impérativement quitter leur patrie et rejoindre l'Allemagne. De nombreux jeunes gens désobéissent et rejoignent les premiers maquisards.

Ainsi, dans le Morvan se constitue un réseau de petits groupes, quelques-uns au début, une trentaine en 1944, dispersés dans ce massif boisés, d'accès difficile et contraints, pour ne pas être repérés, de changer fréquemment de place. Malgré maintes précautions, de nombreux maquisards se font piéger par de faux résistants mais par de vrais miliciens qui jouent chaque jour les miliciens zélés disparaissant brusquement et s'empressant d'aller les dénoncer aux allemands. Chaque groupe a son chef (le plus jeune a à peine 20 ans), son de code, Serge, Verneuil, Camille, Bourgogne...

En 1942, malgré leur courage, leur vaillance, ces soldats de l'ombre tentent des actions qui souvent échouent par manque de moyens. Par nécessité, en 1943, est créé le Conseil National de la Résistance (C.N.R.) sous la haute autorité de Jean Moulin (Max) et de son second le général Charles Delestraint. Le premier arrêté à Caluire-et-Cuire, décède en 1943 des suites des tortures infligées, le second, déporté en 1944 à Dachau et exécuté en 1945.



Le MORVAN dans la libération de la France..

Dès lors, la situation s'améliore grâce aux nombreux parachutages d'armes, de munitions, de radio portative, de vivres, d'argent et surtout d'hommes expérimentés. A cette époque, les deux grands groupes de maquisards les F.F.I (Forces Françaises de l'Intérieur) et les F.T.P.F. (Francs-Tireurs et Partisans Français) qui œuvraient chacun de leur côté, unissent leur force, oublient leurs divergences politiques.



Conteneur utilisé pour le parachutage d'armes.

Tous n'ont plus qu'un objectif : libérer la France du joug de l'occupant. Les sabotages se multiplient : ponts, routes, voies ferrées, dépôts d'essence... Les convois allemands sont attaqués de toutes parts. Les allemands, exaspérés par ces actions déstabilisantes, deviennent de plus en plus agressifs, multiplient les exactions, prennent de plus en plus d'otages fusillés pour l'exemple, brûlent des villages entiers (Montsauche dans le Morvan, Comblanchien en Côte-d'Or).

En 1944, un plan général de sabotages sur tous les trajets possibles susceptibles d'être empruntés par l'armée de libération fut dénoncé. Malgré cela, rien n'arrête la progression des troupes débarquées en Normandie ou en Provence. De par sa position géographique et son relief tourmenté, les allemands, pensant que le Morvan peut, non pas empêcher mais retarder les troupes du général Philippe Leclerc de Hauteclouque et celles du général Jean de Lattre de Tassigny remontant les vallées du Rhône et de la Saône, ils sont obligés de fuir rapidement. Enfin, la région est libérée. Certains résistants regagnent leur foyer, d'autres s'engagent dans l'armée de libération, quelques-uns deviendront des délinquants... Toutefois, tous les civils ou les militaires sont unanimes : « **La Résistance a contribué fortement à la libération du territoire** ». ■

Monique MORIN, adhérente à l'AMOPA 21



QR CODE
Lien internet vers
le site du musée
de la Résistance.

■ Journée gourmande dans l'Yonne

Ce mardi 19 novembre 2024, une trentaine d'amopaliens de la section Côte d'Or et leurs amis, ont profité, malgré une météo un tantinet humide, d'une très agréable journée gourmande dans le département de l'Yonne, dans les environs d'Auxerre.

La journée a débuté à **Chemilly-sur-Yonne** par une visite de la manufacture de saumon fumé **Le Borvo** (*dans la mythologie celtique gauloise, Borvo est un dieu guérisseur des sources thermales*).

Un parcours découverte a permis aux visiteurs d'apprécier tout le savoir-faire artisanal de cette entreprise familiale dans la production de saumon fumé. Après un repas gourmand, avec bien sûr un délicieux saumon fumé préparé maison en entrée, le groupe s'est rendu à **Saint-Bris-le-Vineux** surplombant la vallée de l'Yonne, à plus de 50 mètres sous terre, dans une ancienne carrière hier transformée en champignonnière et aujourd'hui aménagée en cave où sont élaborés, dans des conditions naturelles uniques, des vins effervescents qui sont l'expression de la richesse locale, les **Crémants Bailly- Lapierre**. ■

LE BORVO - CHEMILLY-SUR-YONNE (89)

L'aventure a commencé à Paris en 1972, lorsque le jeune Chef talentueux Daniel Raymond ouvre son premier restaurant. Cinq mois plus tard il est récompensé par une étoile au guide Michelin.



Cabane-doris de pêcheur terre neuvas.

C'est ainsi, qu'à **Chemilly-sur-Yonne**, depuis plus de 40 ans, la famille Raymond élabore un saumon fumé d'exception. Tout commence par une rigoureuse sélection du saumon frais : qu'il soit norvégien ou écossais, il s'agit toujours d'un « saumon atlantique ».



Dégustation du délicieux saumon.

La maison **Le Borvo**, reconnue “ Entreprise du Patrimoine Vivant ”, entretient depuis plus de 50 ans un savoir-faire artisanal unique dans la production de saumon fumé au sein de leur atelier en Bourgogne. Travaillé d’une manière singulière et originale, le saumon fumé de la maison **Le Borvo** est le résultat d’une véritable recette culinaire et demeure l’une des références dans le monde de la gastronomie européenne. ■



Un repas gourmand.

LES CAVES " BAILLY-LAPIERRE " SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89)

L’exploitation des carrières souterraines de Bailly remonte au Moyen-Âge. La pierre calcaire, de très bonne qualité, a servi jusqu’au XX^{ème} siècle à la construction de monuments (châteaux, églises, édifices parisiens). Le transport était facilité par la rivière Yonne qui coule au pied des carrières. Depuis 1972, ces carrières abritent les **Caves Bailly-Lapierre**, fondées par les vignerons de l’Auxerrois, pour élaborer le fameux vin effervescent **Crémant de Bourgogne**.



Visite guidée des caves Bailly-Lapierre.



Dans les galeries les bouteilles reposent et forment lentement leurs bulles...

Sur 4 hectares de galeries, près de 7 millions de bouteilles reposent et forment lentement leurs bulles... L’étonnant dédale des **Caves de Bailly-Lapierre** à **Saint-Bris-Le-Vineux** est un trésor autant que le **Crémant de Bourgogne** qu’il abrite, à 50 mètres sous terre. ■



Le Coche d’eau.

*Joëlle BOILEAU,
trésorière de l’AMOPA 21*

■ Concert des 60 ans de l’AMOPA 21

A l’occasion du 60^{ème} anniversaire de l’**AMOPA 21**, la section départementale de l’association a souhaité prolonger la célébration de l’évènement en musique. C’est ainsi que le mardi 9 avril dernier, une soirée concert a été donnée par les élèves de 2nde, 1ère et Terminale de la section S2TMD (Sciences et Technique du Théâtre, de la Musique et de la Danse) du lycée Carnot de Dijon.



Madame Marie-Christine MOULU, proviseure adjointe du lycée Carnot, représentant monsieur Brice LÉTHIER, proviseur, et monsieur Daniel DEMONFAUCON, président de l’AMOPA 21, présentent la soirée musicale donnée par les élèves de la section S2TMD du lycée Carnot à l’occasion du 60^{ème} anniversaire de la section départementale de l’AMOPA.



*Daniel FOHRER (clavecin)
Louis Couperin (1626-1661), Prélude en mi mineur.*

Dirigés par Xavier LE DIAGON, leur excellent professeur, les jeunes virtuoses, promis au plus bel avenir musical, ont enchanté et séduit l'assistance.



*Lilou BORDET - Faustine GRUNENWALD - Léonore ODIER
Lalie PINOT - Lilia ZEMMALI - Romain ANTHEAUME
Titouan HUBERT - Willrich LAMBERT (ensemble de cordes)
Karl Jenkins (1944-), Palladio
Direction : Xavier LE DIAGON, professeur de musique.*



*Cassandra BRAUX-GRADOS - Antoine BOYER
Ancelin SUSSE-MILAR - Augustin BRIDE
(ensemble de cuivres). Richard Wagner (1813-1883),
Choeurs des pèlerins (arrangement pour cuivres).*

Remercions vivement Monsieur Brice LETHIER, proviseur du lycée Carnot, ainsi que son adjointe, Madame Marie-Christine MOULU, qui ont permis cette manifestation musicale dans leur établissement. Tout était organisé de la meilleure manière.

Remercions encore l'ensemble des élèves qui se sont produits et saluons leur excellente prestation. ■



QR CODE

*Lien internet vers l'album-souvenir
du concert des 60 ans de l'AMOPA 21.*

*Daniel DEMONFAUCON,
président de l'AMOPA 21*

■ Rencontre avec un de nos adhérents : Monsieur Jean MORIZOT

Le mercredi 13 novembre 2024, une délégation de la section départementale de l'AMOPA a rencontré **Monsieur Jean MORIZOT** afin de célébrer son 100^{ème} printemps. Très aimablement, il nous a patiemment retracé certains moments de sa vie professionnelle mais aussi quelques anecdotes personnelles.

Des souvenirs lointains mais toujours très présents en mémoire... Un grand plaisir pour lui de raviver ces épisodes qui ont jalonné sa destinée et un bonheur pour les membres de la délégation de les partager avec lui.



« Joyeux anniversaire, Monsieur Morizot ! ».

*De la part des membres de l'AMOPA de la section Côte-d'Or.
Sur la photo-souvenir (de gauche à droite) : Jean Morizot ;*

*Daniel Demonfaucon, président de l'AMOPA 21 ;
Mireille Manière, vice-présidente, et Joëlle Boileau, trésorière.*



Journées de remise des Palmes académiques 2024



► Rectorat de DIJON

Lundi 29 janvier 2024, en la salle des actes du rectorat de l'académie de Dijon, s'est tenue la cérémonie, maintenant habituelle, de **remise des Palmes académiques** aux personnels du rectorat.

Daniel DEMONFAUCON, président de l'**AMOPA 21** et Mireille MANIERE, vice-présidente, invités par Pierre N'GAHANE, recteur de l'académie de Dijon et Caroline VAYROU, secrétaire générale, ont participé à cette matinée honorifique et festive. Les insignes ont été remis par le recteur et la secrétaire générale. Tous deux ont félicité et remercié les récipiendaires pour leur engagement professionnel au quotidien. Les représentants de l'**AMOPA 21**, quant à eux, ont également félicité les nouveaux décorés et remis à chacun un « Florilège », document rassemblant les meilleures productions d'élèves du département ayant participé aux concours « **Plaisir d'écrire** » et « **Arts et Maths** ».

Un moment de convivialité a clos la cérémonie. ■



Autour du recteur d'académie Pierre N'GAHANE, de la secrétaire générale Caroline VAYROU, du président de l'AMOPA 21 Daniel DEMONFAUCON et de la vice-présidente Mireille MANIERE, les nouveaux nommés et promus dans l'ordre des Palmes académiques (promotion 14 juillet 2023).

► Université de Bourgogne Europe

Vincent THOMAS, président de l'Université de Bourgogne Europe et Daniel DEMONFAUCON, président de l'**AMOPA 21**, ont distingué mardi 10 décembre 2024, à la Maison de l'Université (salle Roland Martin), **six membres** du personnel de l'UBE nommés ou promus dans l'ordre des Palmes académiques (décret du 14 juillet 2024).

La section de l'**AMOPA** de la Côte-d'Or, invitée comme l'an passé à participer à cette cérémonie officielle, était représentée par Daniel DEMONFAUCON, son président, par Mireille MANIERE, sa vice-présidente et par Norbert LATRUFFE, son secrétaire-adjoint, aussi responsable de l'action « Bourses étudiantes ».

Après avoir fait l'éloge, parfois teinté d'humour, du parcours professionnel de chacun, le président de l'UBE, Vincent THOMAS assisté de Daniel DEMONFAUCON, président de l'**AMOPA 21**, a remis aux récipiendaires les insignes de leur grade. De plus, chaque décoré s'est vu remettre le bulletin de l'**AMOPA** nationale accompagné d'une invitation à rejoindre l'association de l'**AMOPA** départementale. ■



*Bruno MANZONI,
webmestre de l'AMOPA 21*

*Les nouveaux nommés Chevaliers
et promus Officiers dans l'ordre
des Palmes académiques.*